



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 


Demander ses certificats (inscription ou radiation) et sa carte consulaire (Service en ligne)


Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Après traitement de votre demande, les documents seront générés dans l'onglet Mes documents de votre compte personnel service-public.fr.

Si vous êtes déjà inscrit(e) ou avez été inscrit(e) sur le registre des Français établis hors de France, vous pouvez, à tout moment, demander en ligne le(s) document(s) concernant l'état actuel de votre inscription :

- Certificat d'inscription
- Relevé intégral d'inscription
- Carte consulaire
- Certificat de radiation

 **A noter** : vous pouvez également demander ces documents pour les enfants mineurs rattachés à votre dossier.

Accéder au
service en ligne 

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/INSRegistreFR/demarche?action=DOCUMENTS>)

Vérfifié le 20 septembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Comment demander un relevé d'information restreint (RIR) ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34789>)
- Inscription consulaire au registre des Français établis hors de France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>)